

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2019

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 9 membres présents a abordé les points suivants :

1 – Approbation rapport présenté par la CLETC, relatif aux transferts de charges de l'ancienne commune d'Entremont fusionnée avec Petit-Bornand-les-Glières et devenue commune nouvelle Glières-Val-de-Borne :

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le rapport présenté par la CLETC

2 – Transfert de la dette et des amortissements du budget eau :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence eau est exercée par la Régie des eaux Faucigny-Glières ; à l'unanimité le conseil municipal entérine cette prise de compétence par le transfert des emprunts et des amortissements du budget eau de la commune. A noter que ceux-ci sont déjà pris en charge au niveau comptable par le REFG.

3 – Dénomination des rues et numérotation des habitations de la commune de Brison :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la dénomination des voiries et numérotations des habitations.

4 – Subvention exceptionnelle à l'ACCA :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association Communale de Chasse de Brison (ACCA)

Divers :

- Téléphonie mobile, une étude est en cours afin de trouver le lieu adéquat pour installer une antenne couvrant le plateau de Solaison et le village.
- Les deux appartements situés au presbytère sont libérés d'ici la fin de l'année.
- La CCFG fait des travaux d'empierrement et de drainage sur la route de Lieutraz ; enrobés à venir à la suite de ces travaux. Travaux également prévus sur la route de la Chare, drainage également
- Des toilettes sèches seront installées à proximité du gîte à Solaison.
- Le déneigement des voies communales sera assuré, comme les années précédentes par Flavien MOENNE-LOCCOZ.
- Après exposé de trois offres de prix reçues en mairie, le conseil municipal approuve la décision du maire qui attribue à l'entreprise GANDY la fourniture et pose de 3 caveaux au cimetière.

Le secrétaire de séance,
TOCHON-FERDOLLET Benjamin



Le Maire,
LAYAT Didier

